



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE  
Tél. 05-55-44-18-76

Mèl : [carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr](mailto:carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr)

Limoges, le 18 FEV. 2014

**Extrait de décision de la Commission départementale  
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 13 février 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE des MOUSQUETAIRES, dont le siège social se situe 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS, représentée par son président, M. Yves AUDO, de procéder à la création, lieudit Fontanille sur la commune de Châlus, par transfert d'un magasin alimentaire exploité sous l'enseigne "Intermarché" d'une surface de vente de 1 824.50 m<sup>2</sup> et d'une boutique de 38.80 m<sup>2</sup> dans sa galerie marchande.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Châlus.

Pour le Préfet,

POUR LE PRÉFET,  
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,

  
Gérard JOUBERT